

Une méthode de recherche en didactique des sciences humaines

Michel Allard

Volume 4, Number 2, Spring 1978

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/900072ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/900072ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (print)

1705-0065 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Allard, M. (1978). Une méthode de recherche en didactique des sciences humaines. *Revue des sciences de l'éducation*, 4(2), 163–169.
<https://doi.org/10.7202/900072ar>

Article abstract

Cet article commence par une analyse critique sur l'évolution des programmes, des méthodes et de la didactique en histoire et en géographie à l'élémentaire, au Québec. Précisant peu à peu le débat, l'auteur en vient à scruter la formation des maîtres dans les sciences humaines et, à partir d'un cheminement précis, propose une démarche pédagogique apte à dégager certaines impasses actuelles.

Une méthode de recherche en didactique des sciences humaines

Michel Allard *

RÉSUMÉ

Cet article commence par une analyse critique sur l'évolution des programmes, des méthodes et de la didactique en histoire et en géographie à l'élémentaire, au Québec. Précisant peu à peu le débat, l'auteur en vient à scruter la formation des maîtres dans les sciences humaines et, à partir d'un cheminement précis, propose une démarche pédagogique apte à dégager certaines impasses actuelles.

En 1964, le professeur André Lefebvre publiait un essai ayant pour titre : *Histoire et mythologie*. Dans cet ouvrage, l'auteur s'interrogeait sur la place de l'histoire et de la géographie dans l'enseignement de niveau élémentaire ; il mettait en évidence la dichotomie qui existait entre les objectifs tels que définis dans le programme officiel et le contenu proposé, pour ne pas dire imposé, par ce même programme. L'auteur conseillait de supprimer au niveau élémentaire l'enseignement de l'histoire et de la géographie et de les remplacer par une étude intégrée de l'homme vivant en société.

La thèse soutenue par le professeur Lefebvre, à savoir que l'histoire et la géographie, comme sciences, n'avaient pas leur place au niveau élémentaire, heurtait de plein fouet une tradition au moins centenaire au Québec. Aussi loin que l'on puisse retracer des programmes d'études de niveau élémentaire au Québec, l'histoire et la géographie avaient toujours été considérées comme des disciplines devant obligatoirement faire partie du programme. On considérait que ces matières devaient contribuer à l'éducation sinon morale du moins patriotique et civique du futur adulte.

Les idées du professeur Lefebvre connurent, à l'époque, peu de diffusion. Cependant, une équipe de chercheurs en didactique des sciences humaines regroupés surtout à l'école normale Ville-Marie puis à l'Université du Québec à Montréal se pencha sur la question. D'autres chercheurs comme Micheline Dumont-Johnson, professeur à l'Univer-

* Allard, Michel : professeur, Université du Québec à Montréal.

sité de Sherbrooke et Bruno Deshaies, responsable de l'enseignement des sciences de l'homme au Ministère de l'Éducation du Québec, s'attaquèrent aussi au problème.

Parallèlement à ces recherches, des enseignants, surtout de la nouvelle génération, entreprirent et ce, sans aucune concertation préalable, quelques expériences très empiriques dans leur salle de cours.

Toutes ces tentatives plus ou moins dispersées de renouvellement de l'enseignement des sciences humaines au niveau élémentaire connurent finalement leur aboutissement le 14 juillet 1971. À cette date, le Ministère de l'Éducation du Québec émettait une directive ayant pour objet « l'orientation nouvelle proposée pour les programmes de sciences humaines à l'élémentaire dans les écoles catholiques et protestantes, francophones et anglophones du Québec »¹. À toutes fins pratiques, l'enseignement de l'histoire et de la géographie était supprimé et remplacé par « l'ensemble plus vaste des sciences humaines appliquées à l'observation des réalités physiques, historiques, économiques, sociales et humaines ou, autrement dit, à l'observation de ce qu'on nomme le « Milieu »². Ce nouveau programme d'études avait comme objectif de favoriser chez l'enfant le développement du sens temporel, du sens spatial et du sens du relationnel. Pour ce faire, une grande liberté était laissée aux enseignants quant aux méthodes d'enseignement, quant au matériel didactique et, qui plus est, quant au contenu à enseigner. Le nouveau programme ne dictait plus un contenu, mais suggérait des matières à enseigner. Libre était l'enseignant d'enseigner ces matières ou d'autres en autant que l'objectif du programme d'études était atteint.

Cette réforme, sinon cette révolution, suscita de nombreuses et vives réactions de la part des enseignants. Bon nombre d'entre eux continuèrent comme auparavant, c'est-à-dire que l'histoire et la géographie demeurèrent des matières au programme. Certains supprimèrent tout bonnement ces disciplines de leur horaire. Enfin, quelques-uns tentèrent de nombreuses et multiples innovations pédagogiques. En somme, la situation générale de l'enseignement des sciences humaines devint très confuse.

Règle générale, les enseignants du Québec butèrent sur un double problème : premièrement, ils saisissaient très mal ou pas du tout la signification du concept de sciences humaines ; deuxièmement, ils ne savaient pas quoi enseigner. Inutile de dire qu'aussi longtemps que ces questions demeuraient sans réponse, il était inutile de se pencher sur la didactique propre aux sciences humaines.

Le Ministère de l'Éducation du Québec se lança dans une vaste campagne d'information, et par ce fait même, de perfectionnement du corps enseignant. Une série de cinq guides pédagogiques qui tentaient d'expliquer le concept de sciences humaines et de présenter diverses approches pédagogiques furent publiés. Mais cet effort resta insuffisant.

Ainsi les spécialistes de la didactique en sciences humaines œuvrant dans les universités du Québec devinrent très populaires. De nombreuses commissions scolaires

les invitèrent à participer à des journées pédagogiques pour rencontrer les enseignants et tenter de solutionner les nombreux problèmes suscités par l'introduction du nouveau programme.

À l'Université du Québec à Montréal, les cours de didactique des sciences humaines attirèrent de nombreux enseignants désireux de se perfectionner. Les professeurs spécialisés en didactique des sciences humaines se rendirent compte que même si les étudiants saisissaient assez rapidement la signification théorique du concept de sciences humaines, ils éprouvaient de nombreuses difficultés à concrétiser la démarche propre à cet ensemble de disciplines et encore plus à la faire réaliser à leurs propres élèves.

C'est dans ce contexte que nous avons mis au point une méthode de recherches en sciences humaines. Cette méthode se divise en huit opérations et tente de systématiser la démarche scientifique propre à cet ensemble de disciplines. Voici rapidement, comment elle se présente.

1. CHOIX DU SUJET

1.1 Il faut tout d'abord choisir un sujet de recherche. Ce sujet devra se conformer à la définition très large des sciences humaines telle que donnée par le ministère de l'éducation : « on s'entend généralement pour affirmer que les sciences humaines comprennent toutes les sciences qui s'intéressent à l'homme vivant en société, ainsi qu'aux relations de l'homme avec son milieu³. »

2. DÉFINITION DU SUJET

Une fois le sujet choisi, on procède à la définition du sujet. En sciences humaines, cette définition doit nécessairement comporter deux éléments : la localisation dans l'espace et la situation dans le temps. Ex : Les communications à Montréal en 1974 : le quartier Maisonneuve de 1900 à 1974.

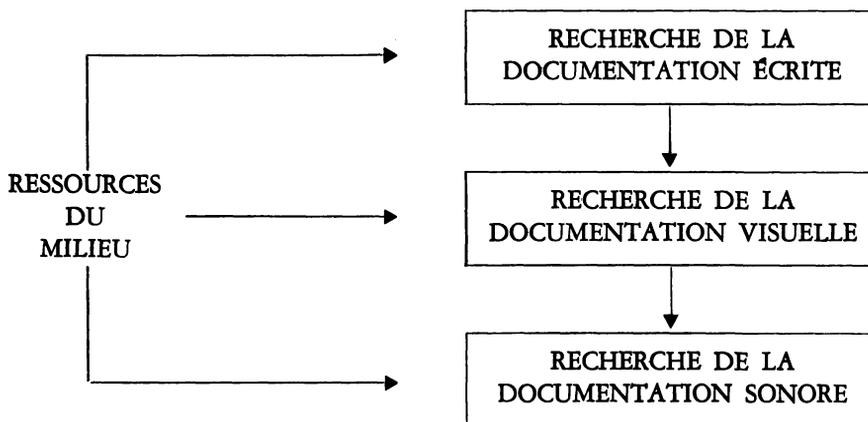
3. RECHERCHE DE LA DOCUMENTATION

3.1 Cette opération consiste essentiellement en la recherche de la documentation. Il ne s'agit pas ici de dépouiller la documentation, mais de la localiser. En d'autres termes, il s'agit de savoir s'il existe une documentation facilement accessible.

3.2 Pour ce faire, l'on devra utiliser les ressources de son milieu c'est-à-dire, la maison, la bibliothèque de l'école, la bibliothèque du quartier ou de la ville, ses relations personnelles, etc.

3.3 Pour retracer une documentation écrite, il s'avère très utile d'utiliser la technique de la chaîne. On consulte d'abord des ouvrages de synthèse sur un sujet, ces ouvrages référant à des monographies, à des ouvrages d'analyse, à des articles de revues, à des inventaires, à des documents imprimés ou à des documents manuscrits. On peut poursuivre cette chaîne presque indéfiniment. On pourra, de cette façon, relever rapidement la documentation relative à un sujet particulier.

3.4 Cette opération peut se subdiviser en trois sous-opérations :



Évidemment, l'ordre de ces sous-opérations n'est pas normatif. On pourrait fort bien le changer.

3.5 Par documentation écrite, nous entendons tout texte, qu'il soit imprimé ou manuscrit. Cela peut être des extraits d'ouvrages, des articles de journaux, des lettres des parents de l'élève, etc., etc.

3.6 Par documentation visuelle, nous entendons toute trace matérielle laissée par l'homme : maisons, clôtures, églises, monuments, etc., et aussi tout document conservé à l'aide d'une technique comme la photographie, la gravure, l'illustration, la télévision, etc.

3.7 Par documentation sonore, nous entendons la tradition orale et aussi tout document conservé à l'aide d'une technique auditive comme le disque, l'enregistrement, la radio, etc.

4. CENTRE DE DÉCISION BINAIRE

Une fois les trois premières opérations complétées, il faut alors nécessairement poser la question suivante : Est-ce que la documentation relevée me permet de traiter le sujet tel que défini ? Si la réponse à cette question est affirmative, on doit alors passer à l'opération suivante. Si, au contraire, elle est négative, il faut alors revenir à l'une des trois opérations précédentes et recommencer le processus.

5. ÉLABORATION DE L'HYPOTHÈSE

Il s'agit de reformuler le sujet sous forme d'une hypothèse qu'on devra, par la suite, confirmer, infirmer ou nuancer.

Ex. Avant 1930, les véhicules en circulation à Montréal étaient-ils à traction animale ? La ville de Farnham ne serait-elle pas en train de devenir une ville

stagnante ? — La sucrerie de monsieur R. Lachance ne serait-elle pas une sucrerie traditionnelle ?

6. ÉLABORATION DU PLAN

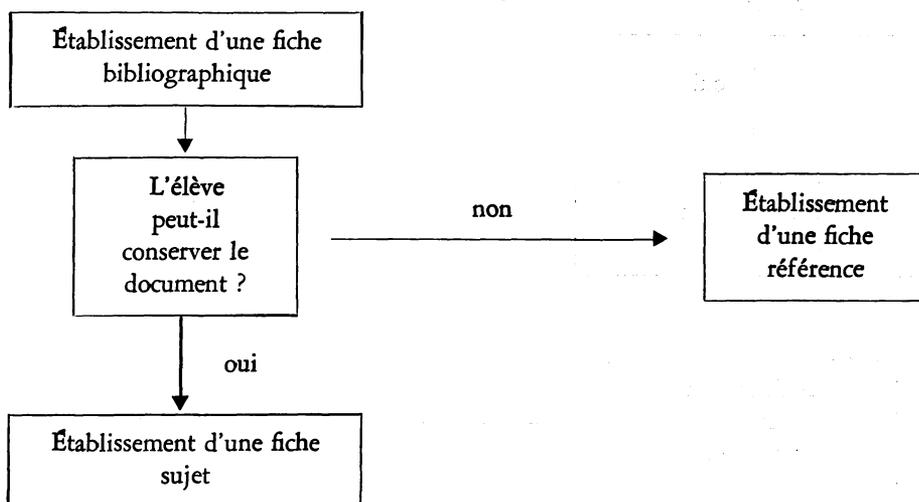
6.1 Cette opération consiste essentiellement en l'établissement d'un plan de travail ; c'est l'énoncé des idées principales, secondaires, etc.

6.2 Il ne faut pas considérer ce plan comme définitif ; il pourra et, souvent, devra être modifié au cours des opérations subséquentes. Nonobstant cette remarque, le plan de travail permet à l'étudiant de concentrer ses efforts et de ne pas s'éparpiller.

7. CUEILLETTE DE LA DOCUMENTATION

7.1 Il s'agit de recueillir la documentation pertinente au travail.

7.2 Cette opération se subdivise en quatre sous-opérations :

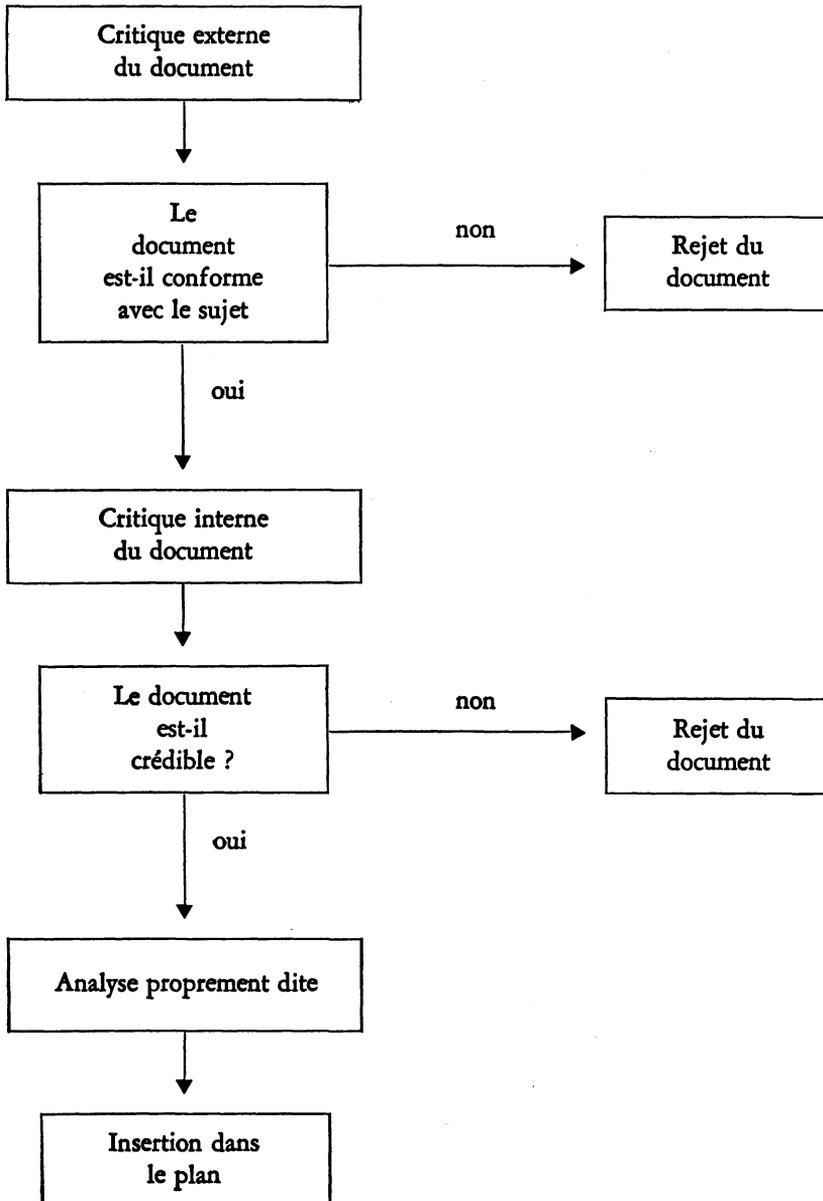


7.3 La première sous-opération consiste en l'établissement d'une fiche bibliographique. Cette fiche doit contenir les renseignements suivants : l'auteur, le titre, l'endroit et l'année de production, la longueur ou la durée. On doit aussi indiquer clairement l'endroit où l'on s'est procuré ce document.

7.4 Face au document, l'élève doit alors se poser la question suivante : Puis-je conserver ce document ? Si la réponse est négative, il devra établir une fiche dite fiche référence qui devra contenir les éléments suivants : la date et le lieu de production du document, une rubrique indiquant à quelle partie de son travail se rattache ce document, la transcription de l'extrait du document relatif à son travail, l'auteur, la ou les pages qu'il a transcrite(s), le titre du document et, enfin, l'endroit où il a trouvé ce document. Si la réponse est positive, l'élève devra établir une fiche sujet qui comporte les mêmes éléments qu'une fiche référence, sauf qu'aucun extrait du document n'y est transcrit.

8. ANALYSE DES DOCUMENTS

8.1 Cette opération se subdivise en huit sous-opérations :



8.2 La critique externe du document consiste à établir la nature du document, à en trouver l'auteur, à en déterminer la date d'émission et le lieu d'origine. Ceci fait, on doit alors se poser la question suivante : Est-il conforme au sujet préalablement déterminé ? Si non, on doit rejeter ce document ; si oui, on doit passer à la sous-opération suivante.

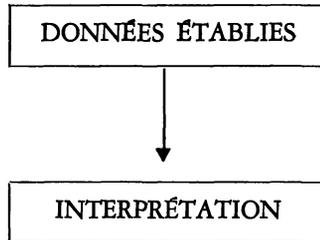
8.3 La critique interne du document consiste essentiellement à établir la crédibilité du document. Cette sous-opération complétée, on doit poser la question suivante : Le document est-il crédible ? Si la réponse est négative, il faut rejeter ce document. Si, au contraire, la réponse est positive, il faut passer à l'opération suivante.

8.4 L'analyse proprement dite du document consiste, en un premier temps, à éclairer le document : définition de termes ou d'expressions, localisation des lieux géographiques. En un second temps, on doit extraire du document ce qui s'intègre dans le plan de travail.

8.5 Enfin, il faut insérer dans le plan ce qu'on a pu extraire du document, que ce soit au niveau des faits ou des interprétations.

9. SYNTHÈSE

9.1 Cette opération se subdivise en deux sous-opérations :



9.2 Il faut d'abord établir, à l'aide des documents utilisés, chacune des parties du plan et, par la suite, en interpréter les résultats. Chaque partie doit alors s'agencer aux autres.

Ce modèle de méthode en didactique des sciences humaines se veut une approche à la fois intégrée et graduée. Nous osons croire qu'elle sera utile à nombre d'enseignants et de professeurs.

NOTES :

1. Ministère de l'Éducation, *L'orientation nouvelle des sciences humaines à l'élémentaire*, p. 5.
2. *Ibidem*, p. 5.
3. Ministère de l'Éducation, Édi., *Diverses approches dans l'enseignement des sciences humaines à l'élémentaire*, Québec, cahier n° 3, 1973, p. 6.